

# Jours et vues : ne vous embrouillez pas la vue !

## OBJECTIFS

- Savoir distinguer les jours des vues
- Appréhender leurs régimes respectifs
- Comprendre la servitude de vue et ses applications

## PUBLIC

Cette formation s'adresse aux promoteurs, aménageurs, lotisseurs, Géomètres-Experts, notaires, avocats, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, bailleurs sociaux, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

## PRÉREQUIS

Expérience professionnelle

## MÉTHODES MOBILISÉES

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Cette formation est conçue dans un but d'autoformation. La formation contient alors des supports de cours, une vidéo introductive précisant les directives, des vidéos explicatives, un forum, un quiz d'auto-évaluation, ainsi que des liens vers des sources d'informations complémentaires.

### MOYENS ET OUTILS

La formation se déroule sur l'espace numérique de formation (ENF) du Cnam des Pays de la Loire, permettant la consultation en ligne des ressources et outils.

## INTERVENANT

Aurore MERLET, Juriste et Formatrice en droit immobilier

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un quiz d'auto évaluation pour valider l'acquisition des compétences sera réalisé à l'issu de la formation.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant



Modalité disponible



### Dates

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024  
A distance et à tout moment  
(sur l'année 2024)



### Durée

2h00 de formation



### Horaires

Libres



### Lieu

A distance



### Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation



### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : [handi@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:handi@cnam-paysdelaloire.fr)



### Tarifs

90 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 8 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise



### Contact

Conseiller entreprise :

[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)  
02 40 16 46 28

[ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr)

# Jours et vues : ne vous embrouillez pas la vue !

## PROGRAMME

- **Réglementations des ouvertures sur le fond voisin**
  - Champ d'application du régime
  - Distinction entre jours et vues : l'évolution jurisprudentielle
  - Régime respectifs
  - Sort des ouvertures irrégulières
  - Action en suppression
  - Sort des jours illégaux
- **Servitude de vue**
  - Mode d'acquisition
  - Régime de la servitude de vue
  - Extinction des servitudes de vues



### Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)



### Points forts de la formation

- Formation assurée par un juriste expert
- Modalités pédagogiques d'accompagnement
- Présence d'un forum



### Taux de satisfaction

91 % de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2023